



Fiche de poste **Assistant permanent (H/F)** **LVA des Jardins de la Source**

1.	INTRODUCTION	1
2.	CONTEXTE DU POSTE.....	2
	Le lieu.....	2
	L'équipe éducative	2
	Le public.....	2
3.	MISSIONS	3
	1. Assurer la protection des personnes confiées.....	3
	2. Animer le quotidien : « Vivre avec » les jeunes en restant à sa place d'adulte	3
	3. Participer à l'animation des chantiers éducatifs et les activités sportives en après-midi	3
	4. Accompagner avec l'équipe les jeunes dans leurs axes de croissance	4
	5. Concevoir et mettre en œuvre des actions définies dans les projets des jeunes ...	4
	6. Mission secondaire : Contribuer à la vie des Jardins sur son temps de travail	4
4.	PROFIL RECHERCHE	5
	Savoir-faire	5
	Savoir-être	6
	Diplômes et formations.....	6
5.	MOYENS MIS A SA DISPOSITION	6
	Moyens matériels	6
	Moyens humains	7
6.	CONTRAT DE TRAVAIL	7
	Le statut d'assistant permanent de LVA et le « contrat de 258 jours ».....	7
	Le temps de travail de l'assistant permanent de Lieu de Vie.....	7
	Planning	7

1. INTRODUCTION

Les Jardins de la Source ont été créés pour développer des prises en charge éducatives innovantes pour des jeunes et des familles en difficulté orientés par la protection de l'enfance dans le cadre d'un **agrément de Lieu de Vie et d'accueil accordé par le conseil départemental de Charente Maritime**. (cf site www.lesjardinsdelasource.fr). Depuis 2018, des **séjours de rupture** sont organisés, qui visent à remobiliser des adolescents décrocheurs âgés de 15 à 17 ans de se remobiliser à travers un programme de 6 mois fondé sur le vivre-ensemble et le faire-ensemble.

En plus du projet éducatif, les Jardins de la Source développent un projet social et citoyen en accueillant, ponctuellement ou lors de séjours solidaires, des personnes de tous âges et de toutes origines qui apportent leur contribution à la dynamique du lieu selon leur disponibilité et leurs talents. Cette mixité et cette ouverture du lieu à des publics « non ASE » imprime aux JDLS un esprit et des valeurs très fortes de partage, de coopération, de bienveillance et d'humilité. **Chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire qui anime et travaille sur le lieu a la responsabilité de faire vivre cet esprit et ces valeurs par son engagement personnel et par sa posture.**

2. CONTEXTE DU POSTE

Le lieu

Les Jardins de la Source occupent **une ancienne ferme charentaise sur la commune de Gémozac, à mi-chemin entre Bordeaux et La Rochelle** et à 30 mn de Royan et de l’océan. La propriété couvre 1.5 hectares en proximité du centre bourg, de ses commerces et infrastructures sportives. Elle comporte :

- une maison principale de 300m² avec 9 chambres, où vivent les permanents, les jeunes et les assistants permanents lorsqu’ils les prennent en charge
- deux gîtes qui accueillent des familles orientées par l’ASE ou des « touristes solidaires »
- des dépendances qui servent à la fois de cadre à certaines activités et de support au travail manuel (grange, ateliers, bergeries)
- un potager avec une serre
- différents espaces pour l’agrément : jardins paysagers ou champs en friche...

L’équipe éducative

L’assistant permanent (H/F) fait partie d’une **équipe aux profils, aux compétences et aux personnalités diverses. Tous ont en commun un engagement professionnel et personnel fort au service du projet éducatif et social des Jardins de la Source.**

Ils portent ensemble le projet éducatif de chaque jeune selon un principe de référence collective : **tous les adultes s’occupent de tous les jeunes et portent solidairement le cadre et les projets travaillés en équipe.** Tous contribuent à voix égale aux réflexions éducatives et participent à la vie collective sur place, depuis l’accompagnement éducatif des jeunes jusqu’aux tâches ménagères.

Les assistants permanents portent plus particulièrement la responsabilité du vivre ensemble, tandis que les éducateurs de journée sont davantage impliqués dans l’organisation et l’animation des activités en journées (chantiers éducatifs, loisirs, sorties)

A ces salariés s’ajoutent des intervenants divers, selon les besoins identifiés pour les projets des jeunes : animateurs sportifs, intervenants artistiques, thérapeutes, etc.

Le public

L’essentiel du travail de l’assistant permanent (H/F) concerne la **prise en charge des adolescents du programme de remobilisation de l’Arbre à Soi, âgés de 15 à 17 ans**, déscolarisés et souvent dits « incasables » : échecs multiples, addictions, errance, conduites à risques ...

Les jeunes sont orientés par des services de l’ASE de tout département français : le prérequis à l’admission est que l’adolescent ne souffre pas de pathologies psychiatriques ni n’est sujet de comportements violents / passages à l’acte incompatibles avec la sécurité des autres personnes accueillies sur place/ L’adolescent doit aussi être en capacité de se sevrer de ses éventuelles addictions : il n’y a aucune tolérance pour les stupéfiants.

En plus de ce public adolescent qui constitue le cœur du poste, l’assistant permanent (H/F) participera à aussi à l’accompagnement des autres personnes orientées par l’Aide sociale à l’enfance dans le cadre de séjours éducatifs familiaux ainsi qu’à l’accueil des touristes solidaires, bénévoles qui viennent séjourner sur place.

3. MISSIONS

Sous la responsabilité des associés de la SCOP et sous le management des co-gérants de la structure, dans le cadre du projet des Jardins de la Source , en collaboration avec les autres salariés du service, dans le respect des personnes accueillies, l'assistant-permanent a pour mission **d'assurer la prise en charge éducative des adolescents et des familles confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance.**

Ces missions peuvent avoir lieu aux Jardins de la Source ou bien à l'extérieur, dans le cadre d'activités en journée ou de **transferts loin des Jardins de la Source sur plusieurs jours.**

L'assistant permanent **peut être amené à intervenir seul sur le site en l'absence des autres permanent dans ce cas il dort systématiquement sur place.**

1. Assurer la protection des personnes confiées

Les jeunes confiés aux jardins de la Source, comme les familles accueillies, le sont dans le cadre de mesure de protection de l'enfance. La première responsabilité de l'assistant permanent est **d'assurer la sécurité physique et psychologique** de toutes les personnes sous sa responsabilité.

Pour cela, il met en œuvre le projet d'établissement et veille au respect strict du règlement de fonctionnement. Plus globalement, il porte une attention particulière à chacun, dans le **respect de la dignité des personnes et s'assure d'avoir les postures professionnelles adaptées.**

2. Animer le quotidien : « Vivre avec » les jeunes en restant à sa place d'adulte

C'est la vie quotidienne des jeunes aux Jardins de la Source qui est la base de la relation éducative : l'assistant permanent est avant tout celui qui « vit avec » les jeunes. A travers les actes du quotidien, le travail éducatif est accompli dans toutes ses dimensions. L'assistant permanent sait

- partager simplement et naturellement le quotidien (repas, activités, temps informels ...)
- établir un lien de confiance avec chaque jeune, en étant à l'écoute et disponible pour chacun
- animer la dynamique de groupe à la fois pour « donner envie » et mettre en mouvement : (ex : pour participer à toutes les tâches de la vie commune) et pour réguler les comportements individuels ou collectifs qui doivent l'être.

L'objectif est d'offrir aux jeunes un cadre qui s'apparente à un fonctionnement familial structuré et structurant. **Ce contexte d'exercice exige une disponibilité intérieure, un engagement important, et la capacité d'ajuster en permanence sa présence et sa posture** pour laisser les adolescents vivre un quotidien naturel tout en régulant ce qui doit l'être...

L'assistant permanent est **une personne** qui interagit naturellement avec les jeunes sans s'enfermer dans un fonctionnement institutionnel et **un adulte** qui sait rejoindre les adolescents sans adopter leur langage, leurs codes ou leurs attitudes.

Une grande polyvalence est ainsi demandée, puisque l'assistant permanent développe son intervention éducative dans tout ce qui est nécessaire de faire pour faire vivre une maisonnée, jusqu'aux tâches les plus simples.

3. Participer à l'animation des chantiers éducatifs et les activités sportives en après-midi

A la différence de la plupart des Lieux de Vie et d'Accueil, aucun des adolescents pris en charge aux Jardins de la Source n'est inscrit dans une scolarité ou une formation. Toute la journée, ils sont donc sur place : l'équipe éducative conçoit et met en place des activités qui sont autant de médiations

pour les remobiliser : **tous les matins, de 9h30 à 12h30, l'assistant permanent participe à l'encadrement des chantiers manuels** (sur des activités de type rénovation de bâtiment, ou dans le jardin), et les après-midi, il participe à l'animation du groupe ou les démarches individuelles (activités sportives, sorties, accompagnements médicaux, etc.)

L'assistant permanent doit donc avoir une forte appétence et des compétences avérées pour le travail manuel, ainsi qu'un sens de la pédagogie : l'enjeu n'est pas de réaliser des chantiers, mais de mettre les jeunes au travail en développant les savoir-être qui seront transférables à tout projet professionnel ; ponctualité, fiabilité, persévérance, capacité à intégrer des consignes, etc.

4. Accompagner avec l'équipe les jeunes dans leurs axes de croissance

Tout ce qui se vit dans le quotidien partagé est matière à observation pour venir alimenter la réflexion éducative de l'ensemble de l'équipe. A partir de ce qu'il observe à travers toutes les activités mises en œuvre et la vie quotidienne, **l'éducateur de journée s'interroge, analyse les situations individuelles et les dynamiques collectives dans une démarche de réflexion continue.**

Il apporte ces éléments de réflexion dans les réunions d'équipe et les échanges informels entre collègues et s'enrichit en retour des analyses et des observations des autres membres de l'équipe, quel que soit leur poste. **Il sait argumenter ses points de vue, mais aussi accueillir des points de vues différents du sien, en se laissant déplacer grâce à son humilité.**

Les réflexions individuelles ou collectives lui permettent d'ajuster sa posture pour travailler, dans les projets mais aussi dans les interactions quotidiennes, les axes de croissance de chaque jeune dans un souci important de **cohérence d'équipe. De même, il ose interpeler les autres membres de l'équipe avec pertinence et bienveillance comme il accepte d'être questionné et lui-même mis au travail.**

5. Concevoir et mettre en œuvre des actions définies dans les projets des jeunes

A la lumière des observations et des analyses partagées en réunion d'équipe et / ou en lien avec les permanents, l'éducateur de journée –H/F met en œuvre les actions définies en équipe.

- **il conçoit des médiations et des projets qui ont du sens**, pour tout ou partie du groupe : cela peut se faire en interne (seul, avec d'autres membres de l'équipe éducative, avec des bénévoles) ou en faisant appel à des intervenants extérieurs, après validation par les permanents. Il est en capacité de formaliser les projets (observations -> objectifs -> moyens)
- **il met en œuvre seul ou avec d'autres professionnels ou des bénévoles les projets définis** : il sait mener les projets à terme, demander de l'aide à chaque fois que c'est nécessaire, partage ce qu'il vit avec les collègues, évaluer régulièrement les projets et fait des retours sur ce qu'il met en place en réunion d'équipe, et fait des écrits à chaque fois que c'est demandé.

Cela peut aussi le conduire à **organiser et accompagner ensuite le groupe d'adolescents sur plusieurs jours loin du Lieu de vie dans le cadre de projets de séjours co-construits avec les jeunes.**

6. Mission secondaire : Contribuer à la vie des Jardins sur son temps de travail

Les Jardins de la Source sont un lieu de socialisation élargie, qui accueille aussi des bénévoles qui ne relèvent pas de la protection de l'enfance, dans une logique de mixité sociale et générationnelle. L'assistant permanent participe à la vie du lieu, de l'accueil des « touristes solidaires » en séjour à l'entretien du lieu, en passant par la participation aux temps forts festifs qui marquent l'année et qui ont lieu sur son temps de travail...

S'il souhaite participer aux autres activités des Jardins de la Source en dehors des temps de travail prévus sur les plannings, il le fait sur son temps personnel, comme un touriste solidaire.

4. PROFIL RECHERCHE

L'assistant permanent (H/F) a une **expérience significative dans l'accompagnement des adolescents en difficulté**, quel que soit le contexte et les diplômes éventuels : c'est un public qu'il connaît bien et qu'il apprécie. Il porte un **regard résolument positif sur les jeunes**, encourageant, valorisant les succès regardant du côté des ressources plutôt que des problèmes. Il est capable de rejoindre les adolescents tout en restant à sa place de professionnel bienveillant et exigeant à la fois. Il est capable de **gérer la dynamique collective du groupe d'adolescents**.

C'est un adulte qui **a déjà fait un travail thérapeutique sur lui et qui est cohérent entre ce qu'il dit, ce qu'il fait et ce qu'il est**. Passionné par la relation avec les adolescents, il a suffisamment de maturité et de confiance en lui / elle pour **oser être pleinement lui-même dans le travail d'accompagnement**, sans « jouer l'éducateur ». Il s'autorise à témoigner de l'affection aux jeunes confiés s'il le souhaite, car **l'affection a une place essentielle dans l'accompagnement éducatif aux Jardins de la Source**, mais il accepte d'être triangulé dans cette relation par l'équipe et l'analyse de pratiques pour garantir que ce lien est toujours au service du jeune. Il aime partager ses passions quelles qu'elles soient, et sait transmettre son goût de la vie aux jeunes accueillis.

Il a le désir de travailler dans un **cadre très différent des institutions classiques de la protection de l'enfance, et recherche un fonctionnement qui laisse de la place à sa liberté d'innover, à sa créativité et à la spontanéité**. En pratique, il se sent à l'aise dans l'informel du fonctionnement des Jardins de la Source parce qu'il est porte en lui-même un cadre structuré.

Il bénéficie d'une carte bancaire nominative à expiration de sa période d'essai et peut engager des dépenses pour tous les achats nécessaires à sa mission avec le bon sens et la sobriété de ce que la langue française appelle communément un « *bon père de famille* ». Il demande l'accord préalable aux responsables pour les dépenses > 200 euros. Il remet notes de frais et factures avec honnêteté et rigueur, en vertu des procédures de gestion et des documents qui lui sont présentés à son arrivée.

C'est un professionnel **conscient que le poste requière un engagement plus fort qu'un emploi classique aux 35 heures**, car il est embauché sur un contrat de permanent de Lieu de vie qui fonctionne sur le principe des « forfaits 258 jours » définis par le CASF. (voir plus bas).

Il sait à la fois s'engager pleinement dans sa mission et garder sa capacité à prendre du recul pour trouver une juste proximité avec les jeunes confiés et préserver son équilibre personnel.

Savoir-faire

L'assistant permanent (H/F) est un professionnel expérimenté de la relation d'accompagnement : il sait :

- établir une relation éducative fiable et aidante pour les jeunes, dans une juste proximité affective triangulée par l'équipe
- analyser les besoins des jeunes, en s'appuyant sur ses propres observations et sur l'ensemble des remarques de ses collègues
- accompagner les jeunes dans la vie quotidienne, en *faisant* lui-même et en *vivant avec* les jeunes dans une posture à la fois spontanée / souple et contenante / cohérente avec le cadre posé en équipe
- concevoir des médiations qui ont du sens par rapport aux problématiques des jeunes et à les mettre en œuvre sous forme d'ateliers ou de projets adaptés aux besoins des adolescents et des familles accueillis
- évaluer le travail éducatif, lors des réunions d'équipe, des réunions avec des partenaires extérieurs ou de la rédaction des écrits.

Savoir-être

L'assistant permanent (H/F) est un professionnel engagé qui fait preuve des qualités suivantes :

- Autonomie, sens des responsabilités rigueur de l'organisation : il sait prendre des initiatives et rendre compte de ce qu'il vit, observe et met en place
- Maturité dans la posture professionnelle d'accompagnement : Aptitude à prendre de la distance par rapport à ses affects
- Bienveillance : il sait porter un regard positif sur les jeunes et sur les autres, chercher du côté des ressources et pas seulement du côté des limites.
- Capacité à travailler en équipe : l'assistant permanent participe activement aux réunions d'équipe, qu'il enrichit par son point de vue et il sait s'enrichir des points de vue des autres, de même qu'il sait interpeller avec bienveillance et se laisser déplacer par les interpellations des collègues.
- Humilité : il sait exprimer ses besoins et ses difficultés, demander de l'aide et s'appuyer sur les collègues aussi souvent que nécessaire
- Souplesse et adaptabilité.

L'assistant permanent (H/F) est à l'aise dans le contexte non institutionnel des Jardins de la Source et sait intervenir dans un cadre fondé sur l'informel et le spontané.

Diplômes et formations

- Exigé : expérience significative dans l'accompagnement des adolescents en difficulté, que ce soit dans un cadre professionnel ou bénévole, dans l'éducation spécialisée, dans l'éducation populaire ou dans l'enseignement.
- Souhaité : Formation et / ou Diplôme correspondant à une formation de plus de 3 ans à la relation d'accompagnement : DEES, ME, AS, EJE, TISF (souhaité) ou à l'animation (BPJEPS)
- Permis B valide (exigé)

5. MOYENS MIS A SA DISPOSITION

Moyens matériels

- Véhicules du service (VL & minibus)
- Utilisation de l'ordinateur et du téléphone fixes dans le cadre des besoins du service
- Matériel d'ateliers (jardinage, travaux du bâtiment, etc.)

A noter :

- En dehors des besoins du service, le salarié peut bénéficier des avantages dont bénéficient les « touristes solidaires » dans les mêmes conditions que ces derniers : hébergement en pension complète pour 15 euros par jour.
- Le salarié peut ponctuellement utiliser les ressources du lieu de vie pour ses besoins personnels, avec la validation écrite des responsables et versement d'une somme correspondant au coût du service (ex : utilisation du minibus sur établissement d'une facture calculée sur la base des frais kilométriques en vigueur)
- Le salarié est libre d'utiliser son téléphone portable personnel pour son activité professionnelle : il est responsable de son utilisation et de sa déconnexion en dehors des temps de travail.

Moyens humains

- Réunion d'équipe de 2 heures / semaine
- Analyse de pratique & régulation : 1 réunion de 2 h / mois animée par un psychologue extérieur.
- Possibilité de financement par la SCOP d'un soutien psychologique ponctuel si besoin d'être soutenu en cas de difficultés liées à l'exercice de ses fonctions sur le Lieu de Vie (un travail thérapeutique de fond reste à charge du salarié)

6. CONTRAT DE TRAVAIL

Le statut d'assistant permanent de LVA et le « contrat de 258 jours »

L'assistant permanent est embauché sur un contrat de permanent de Lieu de Vie, en vertu d'un forfait jour (un temps plein équivaut à 258 jours travaillés dans l'année). Il s'inscrit dans le cadre du code de l'Action Sociale et des Familles : **art. L433-1 du Code de l'action sociale et des familles**.

Le contrat de permanent de Lieu de Vie est dérogatoire par rapport au droit commun du travail, notamment en ce qui concerne la durée maximale de travail et les repos entre deux journées de travail. **Un assistant permanent de LVA peut ainsi travailler sur place 24 heures consécutives, et même enchaîner plusieurs journées de 24h consécutives.**

Le temps de travail de l'assistant permanent de Lieu de Vie

Le temps de travail est comptabilisé de manière forfaitaire en journées de 24 heures pour répondre au besoin spécifique des lieux de vie d'avoir des équipes stables et permanentes.

L'assistant permanent rend chaque semaine des plannings réalisés qui permettent de suivre le **nombre de jours de travail effectivement réalisés, comptabilisés selon les règles définies pour les LVA**. Le bien-être des membres de l'équipe éducative est essentiel au bien-être des personnes confiées. Le lieu de vie porte ainsi une attention particulière à la compatibilité entre vie professionnelle et vie personnelle de ses salariés. **Un entretien annuel dédié spécifiquement au temps de travail et à cet équilibre pro / perso sera organisé.** Des entretiens intermédiaires pourront être réalisés à la demande du salarié ou des responsables si besoin.

Planning

La nature de son travail exige que l'assistant permanent vive sur le lieu de vie avec les jeunes pendant son temps de travail (il est alors nourri et logé). En dehors de ses heures de travail, il peut vivre à l'extérieur du LVA. Un minimum de 7 semaines de congés ou récupération se répartissent sur l'année.

Le planning standard est défini sur un roulement de 15 jours, ce planning comprend entre 2 et 5 soirées ou nuits travaillées par semaine + 1 week-end tous les 15 jours. Les horaires inscrits sur le planning d'équipe s'appliquent uniquement aux éducateurs de journée, ils sont indicatifs pour les assistants permanents. Ce planning standard peut être modifié à la demande du service ou du salarié conformément aux dispositions prévues dans le contrat de travail.